

"Vers une "fusion-scission"?" dans Europe

Légende: Éditorial du 13 novembre 1964 du bulletin quotidien Europe. Dans la perspective de la fusion des exécutifs, et devant le risque d'un "morcellement des institutions" dans trois villes différentes, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, se montre partisan d'une "solution bipolaire". Bruxelles accueillerait les exécutifs (Commission et Conseil) et Luxembourg les organes de contrôle (Parlement et Cour de justice).

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Ludovico ; RRéd. Chef Gazzo, Emanuele. 13.11.1964, n° 1099. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"vers_une_"fusion_scission"_"_dans_europe-fr-1606c929-01e4-4a1b-8d48-36d2ae77fc4c.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Vers une "fusion-scission" ?

Que faut-il penser de la façon lamentable dont évolue, ou n'évolue pas du tout, le dossier de la fusion des Exécutifs ? On pourrait nous dire que s'inquiéter de la fusion à un moment où la Communauté est menacée d'une "belle mort" signifie faire preuve d'une certaine naïveté. On peut cependant répondre que, si la fusion avait été réalisée déjà, la Communauté serait aujourd'hui moins vulnérable, et l'étude de certains problèmes connexes à la fusion des Communautés aurait donné des indications utiles et peut-être fourni des moyens pour empêcher la dégradation de la situation.

Quoi qu'il en soit, le fait même de considérer que le problème de la fusion devient d'une importance moindre, dans le contexte actuel, témoigne d'un certain désenchantement, visible déjà depuis quelque temps (on n'était pas encore en atmosphère de crise) et qui ne fait que s'accroître. Ceux qui, depuis deux ans, nous disaient régulièrement que la fusion ne se serait jamais réalisée, estiment maintenant que les faits sont sur le point de leur donner raison. Tout cela est très mauvais, car cela veut dire que l'esprit communautaire perd de plus en plus de ressort et ne trouve plus de forces suffisantes pour surmonter des obstacles, somme toute mineurs, surtout si on les compare avec, d'une part, les mutations gigantesques que l'institution du marché commun a pu introduire en Europe, et, d'autre part, à d'autres et bien plus importants problèmes que l'unification européenne doit résoudre.

On a maintenant l'impression que les choses traînent, comme si on attendait une impulsion de l'extérieur. Tout est bloqué apparemment sur l'écueil de l'implantation des institutions, mais la vérité est que même sans en avoir conscience, beaucoup ne croient plus à la fusion comme à un des objectifs à court terme qu'il fallait absolument atteindre. Certes, on étudie des compromis sur ce problème de l'implantation, mais de quelle sorte de compromis s'agit-il ? N'oublions pas que, si les compromis sont toujours souhaitables et souvent indispensables, il ne doivent pas trahir l'idée originale dont, au contraire, ils doivent permettre la réalisation. Nous craignons qu'il ne se passe quelque chose dans ce genre et que l'on s'achemine avec résignation vers quelque chose que nous appellerions une "fusion-scission".

L'idée première était, en fait, de réunir et rationaliser, en vue d'une plus grande efficacité et d'une plus grande autorité. Cela est assez simple. A cette réunion il y avait une limite, qui subsiste, et qui consiste dans la détermination des Etats à ne pas prendre une solution définitive et à ne pas fixer un siège unique. Dès lors, un compromis devenait indispensable. Il fallait qu'il soit le moins possible éloigné de l'idée première. Un examen objectif et approfondi des dossiers permit alors à l'idée d'une "capitale bipolaire" de prendre forme : concentrer les Institutions à Bruxelles et Luxembourg, mais sans les morceler : les Exécutifs (Commission et Conseil) d'une part, les organes de contrôle (Parlement et Cour) de l'autre. C'était, compte tenu de la situation, une solution logique, raisonnable, qui demandait aux intéressés des sacrifices modérés. En effet, Bruxelles aurait renoncé à prétendre à une concentration de toutes les Institutions et aurait en outre contribué d'une manière importante aux compensations de caractère matériel. Le Luxembourg aurait renoncé à abriter la première (et la plus supranationale) des Communautés européennes, mais aurait accueilli le Parlement. La France aurait consenti que le Parlement des Six ne siège plus à Strasbourg (ou qu'il y siège pour un nombre limité de sessions particulièrement importantes). Les autres pays étaient hors de question. Strasbourg n'ayant pas accepté cette solution - et cela du point de vue strasbourgeois, très compréhensible - on est forcé maintenant de rechercher des compromis, qui pourraient aboutir à ce qu'on voulait éviter, à savoir un morcellement des institutions. L'Assemblée pourrait alors se réunir en trois endroits : Bruxelles (les Commissions), Luxembourg, Strasbourg. Le Conseil, parce que c'est de lui qu'on a beaucoup parlé ces derniers temps, pourrait se réunir à deux endroits : Bruxelles et Luxembourg. Le chasse-croisé des fourgons transportant dossiers, machines à écrire et, bien entendu, fonctionnaires, continuerait et s'accroîtrait. La fusion donnerait lieu à la plus grande confusion : elle aboutirait à de nouvelles scissions. On peut alors se demander : à quoi bon la faire ? Souhaitons que l'absurdité de la situation ramène les experts et les hommes politiques à la sagesse. Le Parlement pourrait jouer alors un rôle décisif et extrêmement utile, prenant lui-même l'initiative et faisant sien la solution bipolaire qui reste la seule viable.